

PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N $^{\circ}$ 24 - MARS 2015

SOMMAIRE

Inspection Académique	
Arrêté N°2015070-0001 - Arrêté préfectoral portant création du collège de Millas	1



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n °2015070-0001

signé par Préfet

le 11 Mars 2015

Inspection Académique

Arrêté préfectoral portant création du collège de Millas



PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRÊTÉ N° du 11 mars 2015 Arrêté portant création du collège de Millas

La Préfète des Pyrénées Orientales,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée et complétée par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État;

VU la loi n°2004-809 du 13 aout 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales;

VU le code de l'éducation, notamment les articles L213-1, L235-1, L421-1 et R235-11;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets ;

VU la délibération du Conseil Général des Pyrénées-Orientales en date du 19 novembre 2007 approuvant la création d'un nouveau collège public sur la commune de Millas,

VU l'avis favorable du conseil académique de l'éducation nationale réuni le 28 juin 2013,

VU l'avis favorable du conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 24 février 2014.

Sur Proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRETE

Article 1: Est créé à Millas (66170), à compter du 1^{er} septembre 2015, l'établissement public local d'enseignement : collège de Millas, immatriculé 066 0925 X.

Article 2: Le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales et le Recteur de l'académie de Montpellier sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

